

**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

**Rapport
annuel
de gestion**

2006-2007

Québec 

**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

**Rapport annuel
de gestion**
2006-2007



Québec 

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
<http://www.ceec.gouv.qc.ca>

Dépôt légal – 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-50953-0 (version imprimée)
ISBN : 978-2-550-50954-7 (version PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2007

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2006-2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

MICHÈLE COURCHESNE

Québec, décembre 2007

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Il présente également les orientations et les objectifs du plan stratégique de la Commission – intégré à celui du ministère de l'Éducation pour l'exercice couvrant le présent rapport annuel – et prend en compte la planification des travaux de la Commission pour l'année 2006-2007. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs et enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2007, conformément à sa loi constitutive.

Outre les travaux reliés à l'évaluation des plans stratégiques des cégeps, des plans de réussite des collèges privés subventionnés, des politiques institutionnelles et des suites données par les collèges à ses évaluations antérieures, la Commission a consacré une bonne partie de ses activités à trois grands dossiers qui retiendront également son attention au cours de la prochaine année. Il s'agit d'abord de l'élaboration de son plan stratégique 2007-2011, incluant, entre autres choses, une consultation du personnel de la Commission et une validation des orientations à privilégier auprès des collèges. La Commission a adopté son plan en juin et selon la procédure habituelle elle vous l'a transmis en vue de son approbation par le gouvernement. La Commission a ensuite poursuivi l'évaluation de programme commencée en 2005 et elle a amorcé les travaux préparatoires à l'élaboration du rapport synthèse de cette opération. Enfin, elle a aussi élaboré les divers outils utiles à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Dans le cadre de cette opération qui se déroulera au cours des deux prochaines années, elle a tenu des séances d'information auprès de quelque 200 personnes responsables de cette évaluation dans les établissements et elle a commencé la formation des experts externes qui l'assisteront dans ces travaux.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les soixante-dix experts externes qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', with a stylized, cursive script.

Nicole Lafleur

Québec, décembre 2007

Table des matières

<i>Déclaration de la présidente de la Commission</i>	9
Chapitre 1 La Commission	11
1. Mission et valeurs	11
2. Approche privilégiée	11
3. Mandat	12
4. Composition et structure organisationnelle	12
5. Comités consultatifs	13
6. Experts externes	13
7. Processus d'évaluation	14
Chapitre 2 Les résultats	17
1. Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	17
2. Planification 2006-2007	17
3. Résultats au regard du plan stratégique et de la planification annuelle	18
3.1 Planification stratégique de la Commission	18
3.2 Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)	19
3.3 Évaluation de programme – Opération 2005	20
3.4 Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite	21
3.5 Plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés	22
3.6 État de situation des évaluations réalisées par la Commission	23
3.7 Politiques institutionnelles et application de ces politiques	25
4. Ressources de la Commission au 31 mars 2007	27
4.1 Les ressources humaines	27
4.2 Les ressources financières	29
4.3 Les ressources informationnelles	30
Chapitre 3 Exigences législatives et gouvernementales	31
1. Rapport d'activités	31
1.1 Réunions de la Commission	31
1.2 Publications	31
1.3 Communications	31
1.4 Relations avec divers organismes	32

2. Application de la politique linguistique	32
3. Protection des renseignements personnels et accès à l'information	32
4. Déclaration de service au citoyen	33
5. Les recommandations de Vérificateur général du Québec	33
6. Le code d'éthique et de déontologie	33
 ANNEXE 1	
Organigramme au 31 mars 2007	37
 ANNEXE II	
Comités consultatifs et experts externes	38
 ANNEXE III	
Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	41
 ANNEXE IV	
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2006-2007	43
 ANNEXE V	
Évaluations en cours au 30 juin 2007	45
 ANNEXE VI	
Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2007	47
 ANNEXE VII	
Opération complétée au 30 juin 2007	54
 ANNEXE VIII	
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2007	55
 ANNEXE IX	
Publications de la Commission depuis 1993	59
 ANNEXE X	
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	61

Déclaration de la présidente de la Commission

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2006-2007 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial:

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission ;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2007.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Lafleur', with a stylized, cursive script.

Nicole Lafleur

Québec, le 7 décembre 2007

Chapitre 1

La Commission

1. Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel entendent privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

2. Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collègues, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collègues et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collègues de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

3. Mandat

En vertu de la loi (L.R.Q., chapitre C-32.2) la Commission a le mandat d'évaluer :

Pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales¹ :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application ;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application ;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien ; dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

4. Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont une présidente, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Il s'agit de M^{me} Nicole Lafleur, présidente, et de MM. John Keyes, Michel Lauzière et Gilles Levesque. MM. Keyes et Lauzière ont été nommés à l'automne 2006 en remplacement de M^{me} Patricia Hanigan et de M. Stephen Tribble qui ont quitté la Commission en août 2006 pour occuper d'autres fonctions. Vingt-trois personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'Annexe I.

1. En date du présent rapport, cela représente 103 établissements : 48 cégeps, 23 établissements privés subventionnés, 28 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

5. Comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement².

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un commissaire qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux ainsi que dans l'élaboration, le cas échéant, d'un guide et d'instruments qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation – parfois, de certains documents officiels tels les plans stratégiques des cégeps – de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

6. Experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements³.

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé ; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

2. L'Annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2006-2007, page 38.

3. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2006-2007 se retrouve à l'Annexe II, page 39.

7. Processus d'évaluation

Une approche basée sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Basé sur l'autoévaluation réalisée par les établissements, ce processus est suivi lorsqu'elle évalue les programmes d'études, l'application des politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ou encore, lorsqu'elle procède à l'évaluation institutionnelle des établissements.

Dans un premier temps, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Au besoin, elle produit à leur intention un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter et elle offre des séances de formation aux responsables de l'évaluation dans les collèges.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes, par exemple : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite une version préliminaire du rapport dans lequel elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport définitif qu'elle transmet au collège concerné et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La Commission rend public, comme le lui prescrit sa loi constitutive, tous ses rapports d'évaluation qu'elle dépose dans son site Internet.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révisé son jugement d'ensemble.

À chaque fois que la Commission constate des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de combler les lacunes observées.

L'évaluation des politiques et plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux politiques et aux plans que les collèges lui transmettent pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques des cégeps.

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle, la Commission examine d'abord le contenu de la politique et, par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission

vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. Elle s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programme ou d'opérations spécifiques élaborées à cette fin.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont évalués au même moment que les plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine d'abord l'efficacité potentielle du plan. Elle se prononce ensuite sur son efficacité réelle lors d'une opération spécifique.

Enfin, en évaluant le plan stratégique d'un cégep, la Commission vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan incluant, comme il en est fait mention plus haut, celle du plan de réussite. La Commission se prononce sur l'efficacité réelle des deux plans lors d'une opération spécifique.

Chapitre 2

Les résultats

1. Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Les orientations stratégiques de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial sont intégrées à celles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport depuis 2000⁴. Le présent rapport annuel se réfère donc au plan stratégique 2005-2008 du Ministère et plus précisément aux orientations relatives à l'offre de formation technique, la consolidation de l'enseignement supérieur et le développement des régions⁵.

La Commission adapte les grandes orientations ministérielles à ses propres travaux et définit les orientations, les axes d'intervention et les objectifs qui rendent bien compte de ses activités. La réalisation des activités prévues pour chacune des opérations d'évaluation constitue l'indicateur permettant de mesurer l'accomplissement de son mandat.

2. Planification 2006-2007

Pour l'exercice 2006-2007, la Commission prévoyait réaliser les activités suivantes :

- poursuivre la démarche de planification stratégique, consulter les membres du personnel concernés par le processus d'évaluation, valider les orientations retenues auprès des collèges, élaborer et adopter le plan stratégique de la Commission ;
- compléter les travaux préparatoires à l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, poursuivre la tenue des séances de formation auprès des responsables de cette évaluation dans les collèges, élaborer les outils nécessaires à la réalisation de cette opération, recruter et former les experts externes ;
- poursuivre les visites de collèges dans le cadre de l'opération en évaluation de programme et amorcer les travaux liés à la synthèse de cette opération ;
- poursuivre l'évaluation des plans stratégiques des cégeps et amorcer les travaux préparatoires à l'évaluation de l'efficacité de ces plans ;
- poursuivre l'évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés et amorcer les travaux préparatoires à l'évaluation de l'efficacité de ces plans ;

4. L'Annexe III (page 41) présente les éléments du plan stratégique du Ministère qui touchent la Commission.

5. Il s'agit des trois orientations suivantes : « Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue », « Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires » et « Contribuer au développement des régions ».

- relancer les collèges n'ayant pas encore donné les suites appropriées à l'une ou l'autre des opérations d'évaluation complétées ;
- poursuivre, au rythme de leur envoi par les collèges, l'évaluation des politiques institutionnelles (nouvelles ou révisées) relatives à l'évaluation des apprentissages ou des programmes.

3. Résultats au regard du plan stratégique et de la planification annuelle⁶

3.1 Planification stratégique de la Commission

Orientation stratégique	➤ Contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial en améliorant, au besoin, le processus utilisé par la Commission et les façons de témoigner de cette qualité
Axe d'intervention	➤ Consultation des membres du personnel concernés par le processus d'évaluation, élaboration et adoption du plan stratégique de la Commission
1 ^{er} objectif	Élaborer les questionnaires à utiliser auprès du personnel et confier l'analyse des résultats à une firme externe
2 ^e objectif	➤ Valider les orientations retenues auprès des collèges
3 ^e objectif	Élaborer le plan stratégique, le soumettre au ministère du Conseil exécutif et l'adopter

Dans le cadre de la vaste consultation entreprise à l'automne 2005 auprès des collèges, de ses partenaires et des experts ayant collaboré à ses travaux, la Commission a poursuivi sa démarche de planification stratégique en procédant à une consultation interne auprès des personnes directement concernées par le processus de travail de la Commission. Elle a également tenu à valider auprès des collèges les orientations qu'elle entendait mettre de l'avant dans son plan stratégique 2007-2011.

RÉSULTATS

À l'automne 2006, le personnel de la Commission a été invité à répondre à un questionnaire sur le processus d'évaluation. Afin de garantir la confidentialité des réponses, l'analyse des résultats a été réalisée par un consultant et ce dernier a déposé son rapport au mois de décembre. En janvier 2007, les membres du personnel ont pris connaissance du rapport et se sont prononcés sur les éléments du processus qui gagneraient à être revus pour en accroître l'efficacité. Par la suite, la Commission a analysé les résultats du sondage et retenu les éléments les plus significatifs auxquels elle accordera une attention particulière au cours des prochaines années.

En 2006-2007, la présidente de la Commission a rencontré des directions de collèges publics et privés subventionnés (une trentaine de rencontres) ainsi que des regroupements de collèges afin de présenter les orientations stratégiques retenues pour les quatre prochaines années. Ces orientations influenceront directement les évaluations que la Commission demandera aux collèges de réaliser durant cette période. La Commission a adopté le plan lors de sa réunion tenue le 14 juin 2007.

6. Contrairement au point 4 du présent chapitre où les résultats portant sur les ressources se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007), ceux relatifs aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, tel que précisé dans sa loi (1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007).

COMMENTAIRES

La Commission déposera son plan stratégique à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en septembre 2007. Selon la procédure habituelle, la ministre le transmettra au Conseil du trésor pour analyse et, par la suite, le plan sera soumis pour approbation au Conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale.

3.2 Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Orientation stratégique	▶ Contribuer à assurer et à améliorer la qualité de la sanction des études collégiales
Axe d'intervention	▶ Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages et de leur application
1 ^{er} objectif	Compléter la tenue des séances d'information auprès des personnes responsables de cette opération dans les collèges Élaborer les outils nécessaires à la réalisation de cette opération Recruter et former les experts externes
2 ^e objectif	
3 ^e objectif	

En vertu de l'article 13 de sa loi constitutive, la Commission a le mandat d'évaluer « les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application ».

Depuis sa création, la Commission évalue le texte des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages au fur et à mesure de leur transmission par les collèges et elle examine en partie leur application lorsqu'elle procède à une évaluation de programme. Au printemps 2005, la Commission a décidé de lancer une opération spécifique à l'évaluation de l'application de ces politiques dans tous les établissements d'enseignement collégial.

Dans le cadre de cette opération, la Commission entend évaluer la conformité de l'application la politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Enfin, l'efficacité de la politique sera examinée sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis. Les collèges avaient jusqu'au 22 juin 2007 pour transmettre leur rapport à la Commission.

RÉSULTATS

À l'automne 2006, la Commission a complété la présentation du cadre d'analyse lors de six séances d'information auxquelles ont participé plus de 200 personnes provenant des collèges. Ce cadre présente les critères retenus par la Commission pour examiner les rapports d'autoévaluation des collèges. La Commission a également élaboré et mis en ligne une foire aux questions pour soutenir l'appropriation par les collèges de ses attentes par rapport à cette évaluation.

En 2006-2007, la Commission a produit l'outil d'analyse utile à la préparation et à la réalisation des visites des établissements. Elle a également élaboré un guide à l'intention des personnes ayant accepté de participer, en tant qu'experts, à cette évaluation. Au printemps, la Commission a procédé au recrutement des experts dans les collèges (122 personnes) et elle a tenu, en juin 2007, trois journées de formation au cours desquelles elle a rejoint une quarantaine de ces personnes.

Les activités du comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission dans les travaux relatifs à cette opération ont essentiellement porté sur la validation de l'outil d'analyse, sur l'élaboration de documents à l'intention des experts, ainsi que sur le déroulement des visites. Enfin, au 30 juin 2007, trois collègues avaient transmis à la Commission leur rapport d'autoévaluation.

COMMENTAIRES

L'échéancier initialement prévu par la Commission pour réaliser cette opération sera modifié, près du tiers des collègues ayant en effet demandé à la Commission de reporter à une date ultérieure le dépôt de leur rapport d'autoévaluation. Les séances de formation destinées aux experts se poursuivront au début de l'année scolaire 2007-2008 et la Commission commencera la visite des établissements au cours de l'automne.

3.3 Évaluation de programme – Opération 2005

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	Évaluation d'un programme - défini en objectifs et standards - choisi et évalué par chaque collège à partir de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
1 ^{er} objectif	Évaluer le programme choisi par chaque collège et évaluer la PIEP des collègues n'ayant pas déjà démontré son efficacité
2 ^e objectif	Poursuivre la visite des collègues et transmettre aux collègues concernés leur rapport d'évaluation respectif
3 ^e objectif	Amorcer les travaux liés à la synthèse de cette opération

Dans le cadre de cette opération lancée en septembre 2004, la Commission a demandé aux collèges publics et privés subventionnés d'utiliser leur politique d'évaluation des programmes et de procéder à l'autoévaluation de l'un ou l'autre de leurs programmes conduisant au diplôme d'études collégiales. Elle leur a aussi demandé de privilégier un programme élaboré par compétences, préférablement *Sciences de la nature* ou l'un des programmes des techniques physiques ou biologiques. La Commission a également indiqué aux collègues que leur rapport devait comprendre au moins les éléments suivants : une appréciation de la pertinence et de la cohérence du programme, des méthodes pédagogiques, de l'évaluation des apprentissages et de l'efficacité du programme. Cette opération touche 73 collègues et ces derniers devaient remettre leur rapport avant la fin de l'année scolaire 2004-2005.

Par ailleurs, certains collègues appliquaient pour la première fois leur PIEP et la Commission leur a demandé de joindre au rapport d'autoévaluation de leur programme une brève appréciation de l'efficacité de l'application de leur politique. Elle a adressé la même demande aux collègues qui devaient reprendre cet exercice, à la suite de l'opération sur l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002⁷.

7. Voir le point 3.7 du présent rapport.

RÉSULTATS

Au cours de l'année 2006-2007, la Commission a effectué 24 visites de collèges, chaque visite durant habituellement une journée et demie. Elle a également transmis 67 rapports d'évaluation (35 dans leur version préliminaire et 32 dans leur version définitive) à 54 collèges différents.

Les activités du comité consultatif ont, pour l'essentiel, porté sur l'analyse d'une trentaine de rapports d'évaluation. Les membres du comité ont également été consultés sur les thématiques que la Commission pourrait aborder dans son rapport synthèse.

Enfin, la Commission a amorcé les travaux relatifs à l'élaboration du rapport synthèse de cette opération en avril 2007.

COMMENTAIRES

Trois collèges n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation à la Commission. Deux autres collèges ayant déposé leur rapport en juin 2007 seront visités par la Commission au cours des prochains mois (voir l'Annexe V, page 45). Pour l'essentiel, cette opération se déroule bien et rejoint les objectifs que la Commission s'était fixés au début de l'année. La Commission rendra public son rapport synthèse au printemps 2008.

3.4 Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de l'efficacité potentielle des plans en aidant les cégeps à se doter d'un plan stratégique utile et efficace
Axe d'intervention	Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi
1 ^{er} objectif	Poursuivre l'évaluation des plans stratégiques des collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif
2 ^e objectif	Amorcer les travaux préparatoires à l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques

En vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, chaque cégep est tenu de se donner un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et de le soumettre à la Commission. Un tel plan intègre obligatoirement le plan de réussite du cégep. Le plan stratégique est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé et transmis de nouveau à la Commission pour examen. Les cégeps avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2004 pour déposer leur premier plan.

RÉSULTATS

En 2006-2007, la Commission a évalué cinq plans stratégiques qu'elle a jugés conformes aux dispositions de la loi et potentiellement efficaces. Elle a aussi évalué un plan actualisé et les modifications apportées par le collège concerné améliorent l'efficacité potentielle du plan déjà jugé conforme aux dispositions de la loi. Enfin, un autre collège a donné des suites appropriées aux recommandations formulées par la Commission lors de l'évaluation de son plan.

Jusqu'à maintenant, la Commission a évalué la conformité des plans à la loi ainsi que leur efficacité potentielle. Elle se propose d'évaluer, au cours des prochaines années, l'efficacité réelle de ces plans, y compris l'efficacité des plans de réussite. À cet égard, la Commission a amorcé, en juin 2007, les travaux préparatoires à la réalisation de cette opération.

Au 30 juin, un cégep n'avait pas encore transmis son premier plan stratégique.

COMMENTAIRES

Au cours de l'année 2007-2008, la Commission rendra publiques les activités qu'elle entend mener dans le cadre de sa propre planification stratégique. L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrit dans cette démarche et la Commission fera alors connaître aux cégeps ses intentions relativement à cette opération.

3.5 Plan d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés

Orientation stratégique	▶ Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace
Axe d'intervention	▶ Évaluation de la deuxième génération des plans d'aide à la réussite des collèges privés subventionnés
1 ^{er} objectif	▶ Évaluer les plans au rythme de leur envoi par les collèges et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif Amorcer les travaux préparatoires à l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite
2 ^e objectif	

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan d'aide à la réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis.

Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission se prononce sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes.

RÉSULTATS

Au cours de l'année, la Commission a évalué deux plans d'aide à la réussite.

Comme c'est le cas pour le plan de réussite des cégeps, la Commission évaluera, lors de la même opération, l'efficacité réelle de ceux des collèges privés subventionnés. Les travaux préparatoires dont il est fait mention au point 3.4 portent également sur l'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés.

COMMENTAIRES

La Commission fera connaître ses intentions aux collèges privés au cours de la prochaine année.

3.6 État de situation des évaluations réalisées par la Commission

Orientation stratégique	Assurer le suivi approprié aux évaluations de la Commission qui requièrent des suites de la part des collègues
Axe d'intervention	Évaluation des suites données par les collègues
1 ^{er} objectif	Relancer les établissements n'ayant pas donné, dans le délai requis, des suites appropriées aux recommandations de la Commission
2 ^e objectif	Évaluer les suites données et transmettre aux collègues concernés leur rapport d'évaluation respectif

À chaque année, la Commission s'assure que les collègues donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation demandée, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

Réévaluation d'un programme

La Commission a évalué le programme *Design de mode* à l'Académie internationale du design et de technologie (devenue depuis l'Académie des arts et du design) en février 2003 et elle concluait alors que la mise en œuvre du programme était problématique. Elle a donc demandé à l'Académie de procéder aux modifications nécessaires et de réévaluer son programme au cours de l'année suivante.

RÉSULTATS

L'Académie internationale du design et de technologie a révisé son programme en 2004 et elle a transmis à la Commission un deuxième rapport d'autoévaluation en mars 2006. Un comité d'experts de la Commission a analysé ce rapport et il a effectué une visite à l'Académie en octobre 2006.

Au terme de son évaluation, la Commission a jugé que la mise en œuvre du nouveau programme *Design de mode* donné par l'Académie présentait des forces et des faiblesses. Elle a donc demandé à l'établissement de lui transmettre, au plus tard en mars 2008, un rapport sur les actions réalisées au regard des recommandations qu'elle a formulées dans son rapport.

COMMENTAIRES

La réévaluation du programme a porté fruit et l'Académie a reçu favorablement le rapport de la Commission. Dans une large mesure, elle a souscrit à l'analyse de la Commission et elle lui a aussi fait part des actions déjà entreprises et de celles qu'elle projette afin d'améliorer son programme *Design de mode*.

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission

RÉSULTATS

Depuis 1994, la Commission a mené dix opérations d'évaluation⁸ dans les collèges dont huit concernant spécifiquement les programmes d'études. Les deux autres opérations portaient sur l'évaluation institutionnelle et sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes⁹. Toutes opérations confondues, ces évaluations ont donné lieu à 559 visites d'établissements et à l'élaboration de 531 rapports. Dans 78 % des cas, les résultats de l'évaluation ont amené la Commission à formuler au moins une recommandation pour un total de 1 172 recommandations adressées aux collèges.

En évaluation de programme, si l'on considère uniquement les collèges encore actifs au 30 juin 2007¹⁰ et qui ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation, des suites satisfaisantes ont été données dans 81,7 % des cas. Par ailleurs, huit collèges devaient procéder à une seconde autoévaluation de leur programme. Six d'entre eux ont complété le processus à la satisfaction de la Commission, un collège a encore des suites à donner et un autre n'a pas encore procédé à la deuxième autoévaluation demandée.

Pourcentage des dossiers complétés¹¹ en évaluation de programme
selon l'opération et pour les collèges actifs au 30 juin 2007¹²

Opération (années de l'évaluation)	Dossiers complétés (%)
Évaluation de programme dans les établissements privés non subventionnés (2001-2003)	76,9
La composante de la formation générale des programmes d'études (1997-2000)	87,5
Évaluation de programme dans les établissements privés non subventionnés (1997-1999)	91,7
Techniques administratives (1996-1999)	93,5
Sciences humaines (1995-1997)	98,6
Informatique (1994-1996)	98,6
Techniques d'éducation en services de garde (1994-1996)	100

Selon l'opération, le pourcentage des collèges actifs dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 76,9 % pour la dernière opération menée auprès des établissements privés non subventionnés et 98,6 % pour l'évaluation des programmes *Informatique* et *Sciences humaines*. L'évaluation réalisée en *Techniques d'éducation en services de garde* est complétée pour tous les collèges concernés depuis février 2003. Lors de cette évaluation, 80 % des collèges (24/30) ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation.

8. Pour chacune de ces opérations, la situation au 30 juin 2007 est présentée à l'Annexe VI, p. 47.

9. Pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes, voir le point 3.7 du présent rapport à la page 25.

10. La Commission a évalué au moins un programme dans vingt-six établissements qui ont cessé leurs activités collégiales depuis : trois collèges privés subventionnés et vingt-trois collèges privés non subventionnés. Ces établissements ne sont pas pris en compte ici.

11. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

12. L'opération actuellement en cours en évaluation de programme n'est pas comptabilisée ici.

L'évaluation institutionnelle réalisée en 2000-2004 avait pour objectif premier d'aider les collèges à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation. Au terme de cette évaluation qui a touché 68 collèges¹³, 87 % d'entre eux (59) ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. La plupart des recommandations faites aux collèges avaient souvent une portée plus large que celles formulées lors des autres opérations et, de ce fait, la Commission n'avait pas fixé d'échéance aux collèges. À ce jour, la Commission a examiné 19 suites données par des collèges et 36,8 % d'entre elles (7) ont été jugées satisfaisantes. La Commission a déjà indiqué aux collèges qu'elle accordera un traitement particulier au suivi donné à ses recommandations en évaluation institutionnelle. Dans le cadre de sa nouvelle planification stratégique, elle entend définir les orientations qu'elle retiendra à cet effet et elle demandera alors aux collèges de donner des suites appropriées aux recommandations. La Commission fera connaître ses intentions au cours de l'automne 2007.

En 2006-2007, la Commission a examiné 16 rapports¹⁴ donnant suite à l'une ou l'autre des évaluations réalisées depuis 1994. Dans 56,2 % des cas (9), elle a jugé que les suites données étaient satisfaisantes.

COMMENTAIRES

Le processus d'évaluation est considéré incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour corriger les lacunes observées. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates.

3.7 Politiques institutionnelles et application de ces politiques

Orientation stratégique	Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	Évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages et de l'efficacité potentielle de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
Objectif	Poursuivre l'évaluation de ces politiques au rythme de leur réception et transmettre aux collèges concernés leur rapport d'évaluation respectif

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule que les collèges doivent se doter d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Contrairement à celle relative aux apprentissages (PIEA) dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le Règlement, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses

13. Lors de cette évaluation, quatre des soixante-douze collèges initialement visés ont demandé à la Commission de procéder à leur autoévaluation à une date ultérieure.

14. Les rapports évalués se répartissent de la façon suivante : cinq en évaluation institutionnelle, quatre en formation générale, deux en Techniques administratives, deux en Informatique, un en Sciences humaines, un autre en évaluation de programme actuellement en cours et un dernier sur le plan stratégique d'un cégep.

programmes et d'en témoigner. Les collèges sont tenus de transmettre leur PIEP à la Commission pour évaluation.

La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité potentielle. L'évaluation de son *application* permet à la Commission de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Cette évaluation est habituellement réalisée dans le cadre d'une opération particulière, comme ce fut le cas en 1998-2002, lorsque la Commission a évalué l'application de la PIEP dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

RÉSULTATS

La politique

En 2006-2007, la Commission a évalué une PIEP révisée et elle a jugé que cette politique contenait les composantes essentielles à la réalisation d'évaluations de qualité.

Au 30 juin, dix-huit établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un public, deux privés subventionnés, quatorze privés non subventionnés et un autre relevant d'une université (voir l'Annexe VIII, page 58).

L'application de la politique

Au 30 juin 2007, le processus d'évaluation est terminé pour 85 % des collèges touchés (71/84) par l'opération complétée en 2002. Onze autres établissements complèteront cette évaluation dans le cadre de l'opération en évaluation de programme actuellement en cours. Enfin, un collège a demandé que cette évaluation soit reportée à une date ultérieure et un autre a encore des suites à donner au rapport de la Commission (voir l'Annexe VIII, page 55).

COMMENTAIRES

La très grande majorité des collèges publics et privés subventionnés et un peu plus de la moitié des collèges privés non subventionnés ont une PIEP qui a été examinée par la Commission. Plus de la moitié des cégeps (56 %) et près de 43 % des collèges privés subventionnés ont d'ailleurs soumis une deuxième version de leur politique pour examen. La Commission évalue ces politiques au fur et à mesure qu'elles lui sont transmises.

Comme il en est fait mention au point 3.3 du présent chapitre (page 20), la Commission a voulu évaluer l'application de la PIEP des collèges n'ayant pas encore démontré son efficacité. Ces collèges devaient joindre, au rapport d'autoévaluation produit dans le cadre de l'évaluation de programme amorcée en 2005, un bref rapport sur l'efficacité de l'application de leur politique.

Dans le cadre de sa nouvelle planification stratégique, la Commission a l'intention de demander à tous les établissements privés non subventionnés d'évaluer un programme à l'aide de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Pour ce faire, les collèges n'ayant pas encore de politique devront d'abord en élaborer une et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière fera connaître ses intentions à cet égard à l'automne 2007.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, les établissements soumis au Règlement doivent adopter une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA). Les collèges sont tenus de transmettre leur PIEA à la Commission pour évaluation.

La Commission évalue le *contenu* de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. L'*application* de la PIEA est évaluée partiellement par la Commission lors de ses évaluations de programme. Une opération spécifique à l'application de la PIEA a été lancée au printemps 2005¹⁵.

RÉSULTATS

Durant l'année, la Commission a évalué dix-huit politiques dont dix-sept d'entre elles étaient des politiques révisées. Dans 61 % des cas, les politiques évaluées répondent entièrement aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Les autres politiques ont été jugées de la façon suivante : trois satisfaisantes, trois partiellement satisfaisantes et une dernière, insatisfaisante. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe VIII, page 57.

Au 30 juin dernier, un établissement privé subventionné n'avait pas encore transmis à la Commission le texte de sa politique.

COMMENTAIRES

À une exception près, tous les collèges ont une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages évaluée par la Commission. Au 30 juin 2007, près de 89 % des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près de 60 %, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de quatre établissements, ont été jugées « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Les quatre collèges concernés ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation. Ils doivent y donner des suites appropriées et transmettre ensuite la nouvelle version de leur politique à la Commission.

4. Ressources de la Commission au 31 mars 2007

4.1 Les ressources humaines

L'effectif permanent autorisé de la Commission est de 25 postes réguliers et l'effectif utilisé est de 27 postes¹⁶ :

- 4 hors cadre ;
- 1 cadre ;
- 14 professionnels et professionnelles ;
- 4 agentes de secrétariat ;
- 1 technicienne en administration ;
- 1 agente de bureau ;
- 1 opérateur en informatique ;
- 1 poste vacant.

15. Voir à ce sujet le point 3.2 du présent chapitre, page 19.

16. Deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

Mouvements du personnel

Durant l'année, la Commission a embauché une professionnelle sélectionnée parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes et elle a recruté une agente de secrétariat par mutation.

Représentativité des femmes

Les femmes représentent 61,5 % de l'ensemble des employés (16/26) en poste au 31 mars¹⁷.

Représentativité des femmes

	2005-2006		2006-2007	
Personnel d'encadrement	2/5	40,0 %	1/5	20,0 %
Personnel professionnel	8/13	61,5 %	9/14	64,2 %
Fonctionnaires	7/8	87,5 %	6/7	85,7 %

Égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

La personne embauchée au cours de l'année n'est pas issue des groupes ciblés¹⁸ par le gouvernement pour favoriser l'accès à l'emploi.

Trois personnes s'inscrivent dans le groupe d'âge des moins de 34 ans et l'une d'entre elles a été embauchée en 2006-2007. La représentativité des jeunes par rapport au personnel régulier au 31 mars 2007 est égale à celle de l'an dernier, soit 12 %.

Représentativité des moins de 34 ans

	2005-2006		2006-2007	
34 ans et moins	3	12,0 %	3	12,0 %
35 ans à 54 ans	19	73,0 %	18	69,0 %
55 ans et plus	4	15,0 %	5	19,0 %

Formation et développement des ressources humaines

En 2006-2007, la Commission a consacré 46 524 \$ (incluant la rémunération) à la formation et au développement du personnel, ce qui représente une augmentation de plus de 34 % par rapport à l'argent investi à ce chapitre au cours de l'année précédente. Vingt et un employés (80,7 % de l'effectif utilisé) ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 116,8 jours. Par rapport à l'année 2005-2006, cela représente une augmentation assez importante autant pour le nombre de personnes touchées (31,3 %) que pour le nombre de jours de formation accordés (43,5 %). La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 2,7 % de la masse salariale et dépasse ainsi largement la cible gouvernementale fixée à 1 %.

17. Un poste est vacant au 31 mars 2007.

18. Les communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale (%)
	Nombre	%			
2004-2005	18	64,3	41 446 \$	93	2,3
2005-2006	16	61,5	34 618 \$	81,4	2,1
2006-2007	21	80,8	46 524 \$	116,8	2,7

En 2006-2007, un peu plus de 89 % des dépenses consacrées à la formation et au développement des ressources humaines se retrouve dans les domaines *administration* et *congrès, colloques et conférences*.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	Pourcentage des dépenses (%)		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Informatique et bureautique	4,0	0,0	4,2
Administration	24,1	41,0	13,2
Communication	10,0	12,9	5,5
Congrès, colloques et conférences	59,3	44,7	76,0
Autres	2,6	1,4	1,1

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

4.2 Les ressources financières

En 2006-2007, la Commission disposait d'un budget de 2 155 000 \$, ce qui correspond à une augmentation de 1,5 % par rapport au budget de l'année précédente. La Commission a terminé l'exercice financier avec un excédent. Les dépenses pour l'année se répartissent de la façon suivante :

- 79 % : « traitement » ;
- 20 % : « fonctionnement » ;
- 1 % : « amortissement ».

Budget de fonctionnement de la Commission (en milliers de \$)

Catégories	2004-2005	2005-2006	2006-2007	Variation
TRAITEMENT				
Traitement	1 765,5	1 660,3	1 700,5	
Sous-total	1 765,5	1 660,3	1 700,5	2,4 %
FONCTIONNEMENT				
Communications	105,0	105,0	105,0	
Services	318,0	291,7	288,4	
Entretien	6,0	6,0	6,0	
Loyers	5,6	5,6	5,6	
Fournitures	27,0	27,0	27,0	
Équipement	5,0	5,0	5,0	
Autres dépenses	1,0	1,0	0,5	
Sous-total	467,6	441,3	437,5	(0,9 %)
AMORTISSEMENT				
Équipement	19,0	22,0	17,0	
Sous-total	19,0	22,0	17,0	(23 %)
Total	2 252,1	2 123,6	2 155,0	1,5 %

Les frais occasionnés par l'utilisation d'experts externes à la Commission

À chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2006-2007, soixante-dix personnes l'ont assistée à titre d'expert externe ou encore, de membre d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, s'élèvent à 64 023 \$, ce qui représente 22 % de la catégorie « services » du budget de fonctionnement.

4.3 Les ressources informationnelles

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi les travaux de développement du système d'information et de gestion lui permettant de gérer diverses bases de données essentielles à la poursuite de ses travaux et à sa gestion interne. Le système permet, notamment, de présenter un portrait fiable des évaluations réalisées dans les collèges et de suivre ainsi de plus près la situation au regard des améliorations apportées pour donner suite aux jugements de la Commission. Des permissions d'accès ciblées assurent la gestion sécuritaire des renseignements personnels.

Enfin, la Commission a consacré 38 458 \$ au soutien et au développement de ses ressources informationnelles :

- 11 712 \$ affectés au développement du système d'information et de gestion ;
- 7 472 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels ;
- 19 274 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

Chapitre 3

Exigences législatives et gouvernementales

1. Rapport d'activités

L'article 22 de la loi constitutive de la Commission précise qu'elle doit, à chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base à la présentation des résultats du chapitre 2 du rapport annuel de gestion, il sera question ici des autres activités réalisées en cours d'année.

1.1 Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, la Commission a tenu 13 réunions totalisant 17 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 114 rapports d'évaluation (37 rapports dans leur version préliminaire, 77 rapports définitifs) qu'elle a transmis aux collègues.

1.2 Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié son rapport annuel de gestion 2005-2006, rapport déposé à l'Assemblée nationale en mai 2007. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe IX, page 59.

1.3 Communications

Lors de la consultation menée au cours de l'hiver et du printemps 2006, la très grande majorité des personnes ayant émis une opinion ont déploré le fait que la mission, le mandat et le résultat des travaux de la Commission étaient globalement méconnus du grand public, des étudiants et du personnel des collèges. Devant un tel constat, la Commission a décidé d'inclure l'aspect communication dans sa nouvelle planification stratégique qui sera rendue publique en 2007-2008. En février dernier, la Commission a adopté un plan de communication quinquennal prenant en compte les résultats de la consultation et en juin, elle a précisé les priorités qu'elle retient pour la prochaine année.

Enfin, la Commission a continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de ses évaluations. Il compte près de 1 700 rapports d'évaluation adressés aux collègues, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

1.4 Relations avec divers organismes

Tout au long de l'année, la Commission a été en contact avec divers intervenants ou organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes de l'un ou l'autre des organismes suivants :

- l'Association des collèges privés du Québec ;
- l'Association québécoise de pédagogie collégiale ;
- le Centre d'intervention et de recherche en évaluation du personnel enseignant ;
- le Conseil des collèges privés non subventionnés ;
- la Fédération des cégeps et ses diverses instances ;
- l'Office des professions ;
- l'Ordre des technologues ;
- l'Université Laval ;
- *l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education*

2. Application de la politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté sa politique linguistique en juin 2007 après avoir tenu compte de l'avis de l'Office québécois de la langue française. La politique sera présentée au personnel à l'automne 2007.

3. Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, la Commission a reçu une demande d'accès à l'information conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Lors de l'exercice précédent, elle avait également reçu une telle demande.

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, elle a défini un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

4. Déclaration de service au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

5. Les recommandations de Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

6. Le code d'éthique et de déontologie

En vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Commission s'est dotée, en 2000, d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Au cours de l'année, la Commission a procédé à une révision de son code d'éthique et elle a adopté une nouvelle version du code le 19 février 2007. Le texte se retrouve à l'Annexe X, page 61.

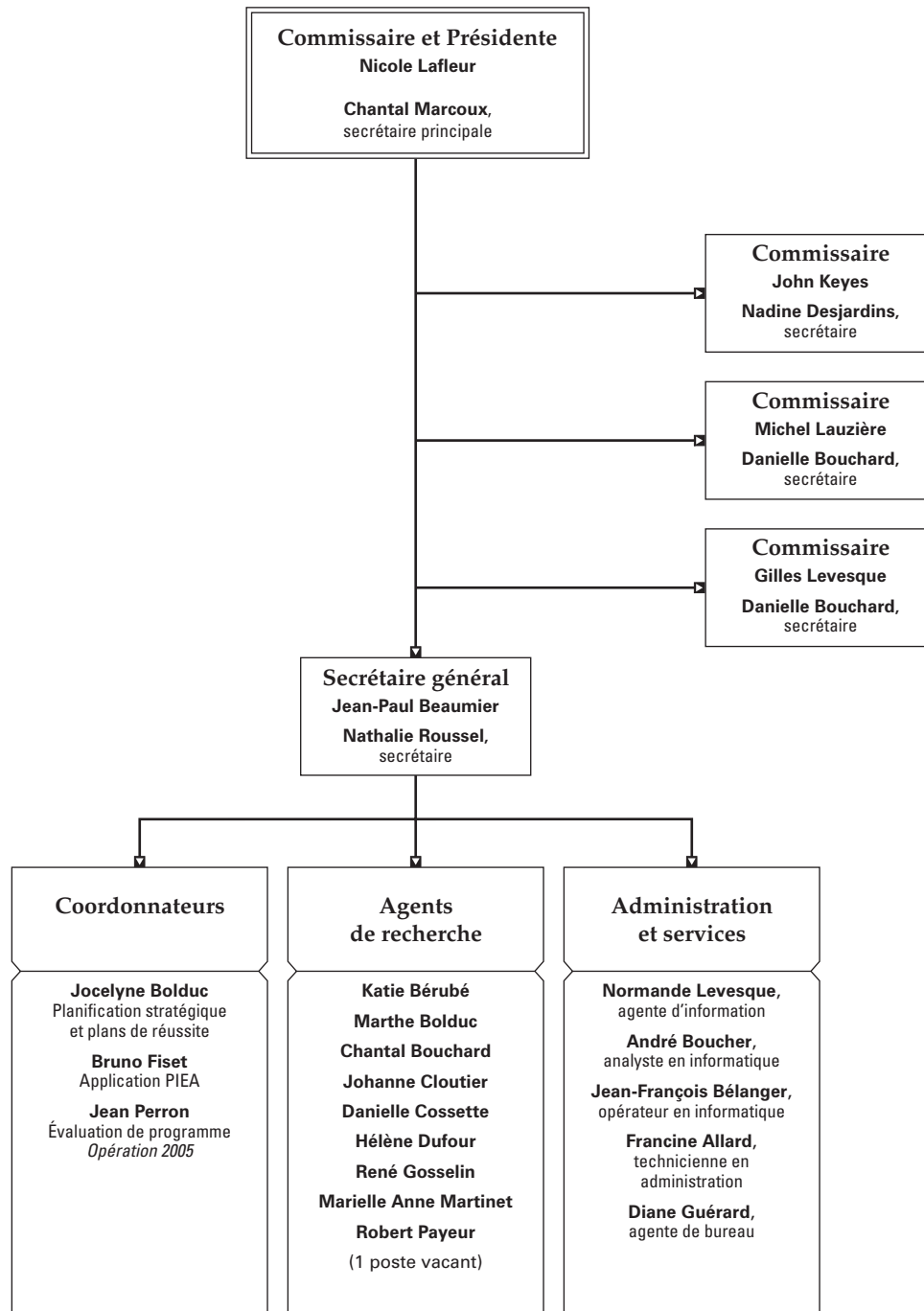


ANNEXES

Annexe 1

Organigramme au 31 mars 2007

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial



Comités consultatifs et experts externes

1. Membres des comités consultatifs en 2006-2007

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard
Directrice générale
Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.

Line Corneau
Directrice des services aux étudiants
Cégep de Chicoutimi

Christian Corno
Conseiller pédagogique
Collège Marianopolis

Raymond Genest
Ex-directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Josée Lafleur
Ex-directrice des études
Cégep de Rimouski

Hélène Lalancette, BSc, MSc
Professeure de biologie
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Catherine Larouche
Professeure en administration scolaire
Département des sciences de l'éducation et de psychologie
Université du Québec à Chicoutimi

Louise Martin
Coordonnatrice du Département des soins infirmiers
Cégep de Sept-Îles

Christian Morin
Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Oscar Moya
Professeur de philosophie, coordonnateur départemental
Cégep François-Xavier-Garneau

Guy Papillon
Directeur des études
Cégep de Saint-Hyacinthe

Élaine Simard
Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Lise St-Pierre
Professeure agrégée
Département de pédagogie
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke

Gilles Tremblay
Consultant en matières éducatives

Sylvie Vézina
Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Bruno Fiset
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de programme – Opération 2005

John Keyes
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nadine Arbour
Chercheuse
Groupe Ecobes – Cégep de Jonquière

Louise Balaux
Ex-coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Diane de Grosbois
Ex-conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Daniel Gatien
Professeur en Sciences de la nature
Cégep John Abbott

Gilles Kirouac
Ex-secrétaire général
Université Laval

Alain Lamarre
Adjoint à la direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Éric Lavigne
Coordonnateur du programme
Sciences, lettres et arts
Collège André-Grasset

Jean Morin
Directeur des études
Collège Laflèche

Lise Ouellet
Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Jean Perron
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

2. Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2006-2007

Évaluation de programme – Opération 2005

Nadine Arbour
Chercheuse
Cégep de Jonquière

Hélène Arsenault
Professeure
Cégep de Baie-Comeau

Rachel Aubé
Adjointe à la direction des études
Cégep Beauce-Appalaches

Louise Balaux
Ex-coordonnatrice du développement pédagogique
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Edward Berryman
Professeur de sociologie
Cégep de Sainte-Foy

Youri Blanchet
Professeur en Arts plastiques
Cégep de Rivière-du-Loup

Jean-Pierre Bonin
Conseiller pédagogique
Collège Ahuntsic

Pierre Cadieux
Consultant en formation

Madeleine Cauboue
Professeure au Département des technologies
du bois et de la forêt
Cégep de Sainte-Foy

Françoise Creusot
Professeure en Techniques juridiques
Séminaire de Sherbrooke

Diane de Grosbois
Ex-conseillère pédagogique
Collège Ahuntsic

Denis Deschamps
Conseiller pédagogique
Cégep de Victoriaville

François Desjardins
Adjoint à la direction des études
Cégep de Rimouski

Jo-Anne Dittmann
Conseillère pédagogique
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Marie-Michelle Doiron
Conseillère pédagogique
Cégep de Rimouski

Claude Fortin
Professeur en Techniques de génie mécanique
Cégep Limoilou

Marie-Claude Frenette
Professeure en Techniques auxiliaires de la justice
Collège de Maisonneuve

Marie Gagnon
Adjointe à la direction des études
Collège de Maisonneuve

Michèle Gagnon
Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Pierre Gagnon
Ex-adjoint à la direction des études
Cégep de Trois-Rivières

Brigitte Giroux
Directrice des études par intérim
Cégep de Saint-Hyacinthe

Daniel Guillemette
Professeur et coordonnateur du Département de chimie
Cégep de Sainte-Foy

Joann Hamel
Coordonnatrice
Cégep de Victoriaville

Lucie Hamel
Adjointe à la direction des études
Collège Laflèche

Richard Harris
Professeur de physique
Université McGill

Alain Huot
Professeur en Soins infirmiers
Cégep de Lévis-Lauzon

Denise Jamison
Adjointe à la direction des études
Cégep de Drummondville

Gilles Kirouac
Ex-secrétaire général
Université Laval

Alain Lamarre
Adjoint à la direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Patricia Lapointe
Conseillère pédagogique
Campus de Charlesbourg

Carol LaVack
Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Éric Lavigne
Coordonnateur du programme
Sciences, lettres et arts
Collège André-Grasset

Paul Lavoie
Adjoint à la direction des études
Cégep de Sherbrooke

André Leclerc
Directeur adjoint
Cégep de Trois-Rivières

François Leduc
Professeur en Techniques administratives
Collège Montmorency

Maurice Lorent

Ex-conseiller pédagogique
Cégep Beauce-Appalaches

Bruno Martel

Professeur de physique
Cégep de St-Félicien

Roger Martineau

Ex-coordonnateur du service
des communications et du développement
Cégep de Victoriaville

Christian Morin

Conseiller pédagogique
Cégep de Sainte-Foy

Jean Morin

Directeur des études
Collège Laflèche

Yvan Morin

Professeur en Techniques juridiques
Collège François-Xavier-Garneau

Jean-Paul Myre

Responsable du recrutement
Desjardins Sécurité financière

Yves Noël

Professeur au Département des techniques de génie mécanique
Cégep de Trois-Rivières

Lise Ouellet

Coordonnatrice
Cégep de Sainte-Foy

Camil Pagé

Coordonnateur
Cégep de Sainte-Foy

Guy Papillon

Directeur des études
Cégep de Saint-Hyacinthe

Benoît Régis

Professeur au Département de mathématiques
Cégep de Thetford

Johanne Renauld

Directrice des études
Collège Bart (1975)

Michel Rioux

Spécialiste en sciences physiques
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Brian Rowley

Professeur de mathématiques
Champlain – Lennoxville

Élaine Simard

Conseillère pédagogique
Collège de Rosemont

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Daniel Trudel

Coordonnateur
Cégep Limoilou

Nathalie Vallée

Coordonnatrice
Collège Ahuntsic

Bruno Voisard

Professeur de chimie
Cégep André-Laurendeau

Annexe III

Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Extraits¹

Préambule (Perspective du plan) (pages 2-3)

«Le système éducatif québécois est un bien public. Tous les citoyens et citoyennes peuvent y avoir accès. L'éducation fait l'objet d'une attention prioritaire de la part de l'État qui se traduit, notamment, dans les moyens mis en œuvre afin que tous et toutes aient des chances égales de développer leurs aptitudes et trouvent des moyens équitables de parvenir à la réussite. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui vise à la fois les réseaux d'enseignement public et privé et tant le secteur francophone que le secteur anglophone.»

[...]

La réussite de l'élève, de l'étudiante et de l'étudiant constitue la pierre angulaire de l'action gouvernementale en éducation. Tous les acteurs des réseaux de l'éducation se rallient autour de cet objectif commun et rassembleur.

Nos partenaires (La Commission) (page 7)

«Le Ministère peut compter sur les travaux et avis de divers conseils ou organismes, dont le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.»

Orientation 2 : renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue

Contexte (page 14)

L'offre en matière de formation professionnelle et technique est importante et elle est soutenue par des équipements et des infrastructures modernes. De plus, elle est accessible, répartie dans l'ensemble des régions et en relation étroite avec leurs besoins socioéconomiques. Le taux de satisfaction des employeurs est de plus de 90 p. 100 à l'égard des diplômés et de la formation dispensée par les centres de formation professionnelle et par les collèges. Dans les compétitions internationales et canadiennes visant à évaluer la performance relative aux différents métiers et techniques, les élèves du Québec se classent parmi les meilleurs. L'approche par compétences adoptée ici dans les formations y conduisant est reconnue internationalement. Elle repose notamment sur une participation active des milieux de travail dans le processus d'élaboration et de mise à jour des programmes de formation.

À cet égard, au moment où le cycle de révision ministérielle des programmes selon l'approche par compétences s'achève, l'actualisation de ces programmes doit être assurée avec la participation des établissements. Les métiers évoluent rapidement, nécessitant ainsi une mise à jour régulière et rapide des programmes de formation pour éviter qu'ils ne deviennent désuets par rapport au marché du travail.

Enjeu (page 16)

Une formation professionnelle et technique et une formation continue valorisées par la société, répondant aux besoins variés des jeunes et des adultes et adaptées aux réalités du marché du travail actuel et futur

Orientation 3 : consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires

Contexte (page 18)

Le réseau collégial

Grâce à un réseau collégial établi sur l'ensemble du territoire québécois depuis plus de 35 ans, des milliers de jeunes ont pu accéder aux études supérieures, contribuant à démocratiser l'enseignement supérieur et à accroître la scolarisation. L'offre de services de l'enseignement collégial leur a ouvert les portes des universités et celles du marché du travail en leur permettant de développer les compétences recherchées par les employeurs.

[...]

À la suite du Forum [sur l'avenir de l'enseignement collégial au printemps 2004], plusieurs voies d'évolution possibles pour le réseau collégial ont été identifiées. L'accroissement de l'autonomie des collèges en matière de programmes, une meilleure gestion de l'offre de services sur le territoire et l'amélioration de la gouvernance représentent les avenues les plus structurantes. Enfin, parmi l'ensemble des défis auxquels les collèges doivent faire face, celui de la réussite des étudiantes et des étudiants doit être placé au plus haut niveau des priorités.

Enjeux (page 20)

Un système d'enseignement supérieur capable de soutenir la compétition dans le contexte nord-américain

1. Il s'agit de références directes à la Commission ou de liens possibles avec ses travaux.

Orientation 4 : contribuer au développement des régions

Contexte (pages 22-23)

L'éducation joue un rôle essentiel dans le maintien de la vitalité et le développement économique, culturel et social des régions. En effet, la présence d'établissements d'enseignement de qualité sur un territoire contribue à la vitalité de sa communauté.

Pour certaines communautés, l'école est devenue un pôle autour duquel se construit une partie importante de la vie du village ou de la ville. La survie de l'école devient alors un des aspects majeurs de la vitalité de la communauté. Les centres de formation professionnelle ont un rôle important à jouer dans le maintien des emplois en région et dans la constitution d'un bassin de compétences en réponse au besoin de main-d'œuvre qualifiée pour les prochaines années. De même, les établissements d'enseignement collégial fournissent aux régions des leviers de développement importants. Les universités contribuent, pour leur part, au rehaussement du niveau de scolarité de la population et à l'avancement de la recherche et de l'innovation scientifique, sociale et économique.

[...]

À l'enseignement collégial, où le nombre de nouvelles inscriptions est largement tributaire du nombre de finissantes et finissants issus du secondaire, plus de la moitié des régions verront leurs collèges touchés par des diminutions d'effectifs. [...]

C'est pourquoi, entre autres, il y a lieu de faciliter le passage de la formation professionnelle vers les études collégiales techniques, comme il y a lieu d'encourager l'arrimage des programmes techniques et universitaires au regard des compétences déjà acquises par les diplômées et diplômés.

Le déclin démographique, particulièrement sensible sur certaines parties du territoire, incite à prévoir de nouvelles approches qui préserveront l'accès à des services de qualité pour les populations qui y habitent. L'autonomie dont disposent les établissements et les commissions scolaires de même que celle dont jouissent les universités les rendent aptes à procéder à des aménagements dans l'offre de services pour les adapter aux situations diversifiées de chacune des régions. La collaboration entre les établissements de divers ordres d'enseignement sur un même territoire, l'excellence institutionnelle, le recrutement d'étudiants étrangers, la venue d'immigrants en région et le recours aux technologies de l'information et de la communication ouvrent la voie à de nouvelles formules d'offre de services.

Enjeux (page 24)

Un développement régional soutenu par des services éducatifs de qualité

Annexe IV

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2006-2007

1. Évaluation de programme – Opération 2005 (67 rapports)

Rapports dans leur version préliminaire (35)

Établissements publics (27)

Cégep André-Laurendeau
Champlain – Lennoxville
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de St-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (8)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École nationale de cirque

Rapports définitifs (32)

Établissements publics (24)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier

Établissements privés subventionnés (8)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École nationale de cirque

2. Réévaluation de programme (2 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire et rapport définitif

Établissement privé subventionné (1)

Académie des arts et du design inc. (anciennement Académie internationale du design et de la technologie)

3. Plans de réussite des collèges privés subventionnés (2 rapports)

Rapports définitifs (2)

Plan de réussite 2006-2009 du Collège Centennial
Deuxième plan de réussite 2006-2009 du Collège Centennial

4. Plans stratégiques des cégeps incluant les plans de réussite (8 rapports)

Rapport dans sa version préliminaire (1)

Cégep du Vieux Montréal (1^{er} plan)

Rapports définitifs (7)

Collège d'Alma (suites)
Cégep André-Laurendeau (2^e plan)
Collège Édouard-Montpetit (2^e plan)
Collège de Maisonneuve (2^e plan)
Cégep de Rivière-du-Loup (2^e plan)
Cégep de Sorel-Tracy (actualisation)
Cégep du Vieux Montréal (1^{er} plan)

5. Suites données aux recommandations de la Commission (16 rapports)

Évaluation de programme – Opération 2005-2006 (1)

Champlain – Saint-Lambert

Évaluation institutionnelle (5)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep de l'Outaouais
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle

Formation générale (4)

Collège Ahuntsic
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Marie-Victorin – formation continue
Écoles Chaya Mushka, Beth Jacob et Torah Vocational Institute
(sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin)

Sciences humaines (1)

Cégep de la Gaspésie et des Îles

Techniques administratives (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège de Maisonneuve

Informatique (2)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles

Plan stratégique (1)

Collège d'Alma

6. Politiques institutionnelles

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes PIEP (1 rapport)

Établissement public (1)

Cégep de Baie-Comeau

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA (18 rapports)

Établissements publics (6)

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de Saint-Hyacinthe

Établissements privés subventionnés (8)

Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy
Conservatoire Lassalle
Séminaire de Sherbrooke - formation ordinaire
Séminaire de Sherbrooke - formation continue

Établissements privés non subventionnés (4)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège Herzing
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean

Évaluation en cours au 30 juin 2007

Évaluation de programme – Opération 2005 (73 établissements)²

Processus d'évaluation terminé (5)

Établissements publics (3)

Collège Ahuntsic
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Laflèche
Collège international des Marcellines

Suites attendues (40)

Établissements publics (33)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit*
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Gérald-Godin*
Collège Heritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier*

Établissements privés subventionnés (7)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège LaSalle*
Collège Mérici
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
École nationale de cirque*
Conservatoire Lassalle*

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges (14)

Établissements publics (12)

Cégep de Chicoutimi
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de St-Félicien*
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles*
Collège Shawinigan
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Montréal

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration (9)

Établissements publics (4)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Matane
Cégep de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (5)

Collège Bart (1975)
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège Centennial*
Collège O'Sullivan de Québec

2. Un astérisque identifie les collèges qui, par le biais de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée lors de l'évaluation de l'application de la PIEP réalisée en 1998-2002.

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Campus Notre-Dame-de-Foy
École de musique Vincent-d'Indy*

Rapports d'autoévaluation attendus (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Le Petit Séminaire de Québec – Campus de l'Outaouais*
Séminaire de Sherbrooke*

Évaluation reportée à une date ultérieure (1)

Établissement privé subventionné

Institut Teccart (2003) * en 2006-2007³

3. En janvier 2005, la Commission accepte que l'Institut lui transmette ses nouvelles PIEA et PIEP au cours de l'année 2005-2006 et qu'il procède à l'autoévaluation d'un programme à l'aide de sa PIEP révisée au cours de l'année suivante (2006-2007).

Annexe VI

Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 30 juin 2007

Évaluation institutionnelle en 2000-2004 (72 établissements)⁴

Processus d'évaluation terminé (16)

Établissements publics (9)

Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Gérard-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford

Établissements privés subventionnés (6)

Collège André-Grasset
Collège Centennial
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues (49)

Établissements publics (38)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de La Pocatière

Cégep Limoilou
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de St-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

4. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Collège Édouard-Montpetit

Réévaluation (2)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis campus de Drummondville – début 2008

Collège Ellis campus de Trois-Rivières – début 2008

Évaluation reportée à une date ultérieure (4)

Établissements privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

École nationale de cirque

Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés

Évaluation menée en 2001-2003 (10 établissements)⁵

Processus d'évaluation terminé (8)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé
Collège de l'Estrie inc.
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI
Institut Trébas Québec inc.

Suites attendues (1)

Académie des arts et du design inc. (anciennement Académie internationale du design et de la technologie)⁶

Nouvelle autoévaluation (1)

École du Show-Business : *Production d'événements culturels et corporatifs* (NNC.03), juin 2004

Évaluation menée en 1997-1999 (11 établissements)⁷

Processus d'évaluation terminé (10)

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Suites attendues (1)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

5. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et huit autres établissements ont cessé leurs activités. Le tableau porte donc sur la situation pour 10 établissements.

6. L'Académie a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2006-2007.

7. L'évaluation a touché 23 établissements. Depuis, 12 établissements n'offrent plus le programme évalué, dont sept parce que leur permis n'a pas été renouvelé. Le tableau porte donc sur la situation pour 11 établissements.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 (84 établissements)⁸

Processus d'évaluation terminé (73)

Établissements publics (51)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles⁹
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin¹⁰
Cégep Marie-Victorin :
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹¹
- Torah and Vocational Institute
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de St-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy

Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Méridi
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus MacDonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues (11)

Établissements publics (9)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Collège de Maisonneuve
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Trois-Rivières
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

8. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

9. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

10. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

11. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 (59 établissements)¹²

Processus d'évaluation terminé (55)

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Champlain – Lennoxville
 Champlain – Saint-Lambert
 Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Heritage
 Collège John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de St-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (St-Félicien)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis
 Collège de l'Assomption
 Collège Bart (1975)¹³
 Collège LaSalle
 Collège O'Sullivan de Montréal¹⁴
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues (4)

Établissements publics (4)

Cégep André-Laurendeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège de Maisonneuve

12. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

13. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC – LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

14. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 (61 établissements)¹⁵

Processus d'évaluation terminé (60)

Établissements publics (50)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville¹⁶
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson¹⁷
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles¹⁸
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin¹⁹
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de St-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme

Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

15. L'évaluation a touché 64 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus le programme et deux autres n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 61 établissements.

16. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

17. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

18. Le Cégep de la Gaspésie et des Îles a produit quatre rapports : le Cégep, le Campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.

19. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue).

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 (49 établissements)²⁰

Processus d'évaluation terminé (48)

Établissements publics (46)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne²¹
Champlain - Lennoxville
Champlain - Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Jonquière
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de St-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Suites en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

20. L'évaluation a touché 54 établissements. Depuis, cinq établissements privés non subventionnés sont fermés. Le tableau porte donc sur la situation pour 49 établissements.

21. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

Annexe VII

Opération complétée au 30 juin 2007

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 (30 établissements)²²

Établissements publics (27)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de St-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

22. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2007

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en 1997-2002 (84 établissements)²³

Processus d'évaluation terminé²⁴ (71)

Établissements publics (47)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain - Lennoxville
Champlain - Saint-Lambert
Champlain - St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi *
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit **
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gerald-Godin **
Cégep de Granby Haute-Yamaska *
Collège Heritage
Cégep de Jonquière**
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette **
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou *
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve *
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency *
Cégep de Rimouski **
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont *
Cégep de Sainte-Foy *

Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu*
Cégep de Saint-Laurent*
Collège Shawinigan*
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy*
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières *
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (14)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle **
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Conservatoire Lassalle**
École nationale de cirque**

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

23. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, deux établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale et un autre offre seulement une attestation d'études collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

24. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

* Le rapport de ces treize établissements ne contenait pas de recommandation.

** Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de *L'évaluation de programme – Opération 2005*.

Suites attendues (1)

Établissement public (1)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Évaluation qui sera complétée dans le cadre de L'évaluation de programme Opération 2005 (11)***

Établissements publics (4)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne ***

Cégep de l'Outaouais

Cégep de St-Félicien ***

Cégep de Sept-Îles

Établissements privés subventionnés (7)

Collège Centennial ***

Collège Ellis campus de Drummondville***

Collège Ellis campus de Trois-Rivières ***

École de musique Vincent-d'Indy en 2007***

Institut Teccart (2003) (deuxième évaluation en 2006-2007)***

Le Petit Séminaire de Québec – Campus de l'Outaouais ***

Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure (1)

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald (à déterminer)

*** Il s'agit des collèges dont le rapport devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) au 30 juin 2007

Établissements dont la politique a été évaluée en 2006-2007 – 18 rapports

Établissements	Jugement
Cégeps (6)	
Cégep André-Laurendeau	ES
Cégep de Baie-Comeau	ES
Collège G�rald-Godin	S
Coll�ge H�ritage	PS
C�gep r�gional de Lanaud�re � l'Assomption	ES
C�gep de Saint-Hyacinthe	ES
Priv�s subventionn�s (8)	
Coll�ge international des Marcellines	S
Coll�ge LaSalle	IS
Coll�ge Jean-de-Br�beuf	PS
Coll�ge O'Sullivan de Montr�al	ES
Conservatoire Lassalle	ES
�cole de musique Vincent-d'Indy	ES
S�minaire de Sherbrooke (formation ordinaire)	S
S�minaire de Sherbrooke (formation continue)	PS
Priv�s non subventionn�s (4)	
Acad�mie de l'Entrepreneurship Qu�b�cois inc. (A.E.Q. inc.)	ES
Coll�ge MultiHexa Qu�bec	ES
Coll�ge Herzing	ES
Coll�ge MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean	ES

ES : enti rement satisfaisante / S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politique non re ue (1)

 tablissement priv  subventionn  (1)

 cole de st nographie judiciaire du Qu bec

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) au 30 juin 2007

Établissements dont la politique a été évaluée en 2006-2007 (1 rapport)

Public (1)

Cégep de Baie-Comeau

Établissements n'ayant pas transmis leur politique (18)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privés subventionnés (2)

École de sténographie judiciaire du Québec

Le Petit Séminaire de Québec – Campus de l'Outaouais

Privés non subventionnés (14)

Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

Collège de photographie Marsan

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Collège informatique Night Hawk

Collège Info-Technique

Collège La Cabriole

Collège MultiHexa Québec

Collège MultiHexa Trois-Rivières

Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean

Collège radio télévision de Québec inc.

École de danse de Québec

École nationale de l'humour

Institut Trébas Québec inc.

Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Publications de la Commission depuis 1993

Documents d'orientation

- Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages — (2006)
- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales — (1994)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence — (1994)

Version anglaise

- Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement) — (2006)
- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines — (1994)
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines — (1994)
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations — (1994)

Guides d'évaluation

- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (2001)
- L'évaluation institutionnelle — (2000)
- La composante de la formation générale des programmes d'études — (1997)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — (1997)
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00) — (1996)
- Le programme de Sciences humaines — (1995)
- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1994)
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique — (1994)

Version anglaise

- The Institutional Evaluation - (2000)
- The General Education component of Programs of Studies — (1997)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors — (1996)
- The Social Science Program — (1995)
- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial — (1994)
- The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology - (1994)

Rapports synthèses

- Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges — (2004)
- L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle — (2004)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002) — (2003)
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes — (2002)
- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études — (2001)
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives — (1999)
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés - Première évaluation 1997-1999 — (1999)
- Évaluation du programme de Sciences humaines — (1997)
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde — (1996)
- Évaluation des programmes d'Informatique — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse — (1996)
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse — (1995)

Version anglaise

- Summary report - Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 2000-2001 – 1999-2000 – 1998-1999 – 1997-1998 – 1996-1997 – 1995-1996 – 1994-1995 – 1993-1994
- Rapports annuels de gestion : 2005-2006 – 2004-2005 – 2003-2004 – 2002-2003 – 2001-2002

Autres publications

- Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation (2006)
- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997)

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study
Evaluating Programs of Study in Québec (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habilitier un collègue à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habilitier des collègues à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique élective, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre compléter une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

